



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 2 octobre 2025 - Délibération n° /

DÉCISIONS MUNICIPALES COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 22 septembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	23

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Madame Martine Evain, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

Madame Catherine Sorin, pouvoir donné à Monsieur Thomas Maréchal.

- Absentes excusées n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Anaïs Cadoret.

Madame Stéphanie Brault.

Secrétaire de séance : Madame Géraldine Denigot.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Liste des décisions municipales prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Salle des Jardins Saint-Conwoïon

- **12 juin 2025 :** Signature d'une convention entre la Ville et l'association "À vélo sans âge", fixant les modalités d'occupation de la salle des Jardins Saint-Conwoïon, pour y organiser une assemblée, les 22 et 23 juin 2025 (167 euros - salle + cuisine).

Autres conventions signées avec :

- **Le 12 juin 2025 :** *Madame Marion Cornet, pour y organiser un repas, les 28 et 29 juin 2025 (162 euros - salle + cuisine).*

- **Le 13 juin 2025 :** *L'Office Territorial des Sports, pour y organiser une assemblée, le 23 juin 2025 (gratuit).*

- **Le 19 juin 2025 :** *Le Karaté Club du Pays de Redon, pour y organiser un repas, les 27 et 28 juin 2025 (29,50 euros).*

- Le 23 juin 2025 : Monsieur Rémy David, pour y organiser un rassemblement familial, les 5 et 6 juillet 2025 (108 euros - salle + cuisine).
- Le 30 juin 2025 : Le FCAV Redon, pour y organiser un repas pendant un stage "jeunes", les 1^{er}, 2, 7 et 8 juillet 2025 (191,50 euros - salle + cuisine).
- Le 30 juin 2025 : L'Amicale P.S.I.G., pour y organiser un repas, les 4 et 5 juillet 2025 (108 euros - salle + cuisine).
- Le 30 juin 2025 : Madame Mathilde Vilboux, pour y organiser un anniversaire, les 12 et 13 juillet 2025 (216 euros - salle + cuisine).
- Le 7 juillet 2025 : Madame Joicy Dias Dos Reis, pour y organiser un repas, les 19 et 20 juillet 2025 (108 euros - salle + cuisine).
- Le 9 juillet 2025 : L'ESR Rando Marche Nordique, pour y organiser une assemblée, le 29 août 2025 (54 euros - salle + cuisine).
- Le 10 juillet 2025 : Monsieur David Guyot, pour y organiser un repas, les 23 et 24 août 2025 (108 euros - salle + cuisine).
- Le 10 juillet 2025 : Monsieur Olivier Grosset, pour y organiser un repas, les 30 et 31 août 2025 (162 euros - salle + cuisine).
- Le 17 juillet 2025 : Monsieur Benoit Giampiccolo, pour y organiser un repas, du 1^{er} au 3 août 2025 (216 euros - salle + cuisine).
- Le 25 août 2025 : L'association La Pétanque Redonnaise, pour y organiser un repas, le 23 septembre 2025 (gratuit).
- Le 25 août 2025 : L'Union Locale CGT de Redon, pour y organiser une assemblée, le 25 septembre 2025 (49 euros).
- Le 25 août 2025 : Monsieur David Guyot, pour y organiser un repas, du 13 au 14 septembre 2025 (108 euros - salle + cuisine).
- Le 27 août 2025 : L'ESR Handball, pour y organiser une réunion, le 6 septembre 2025 (gratuit).
- Le 27 août 2025 : Le Collectif "Les Cartonneuses", pour y pratiquer des ateliers, du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026 (gratuit).
- Le 27 août 2025 : La Ligue Nationale Contre Le Cancer, pour des séances d'activités physiques adaptées, les vendredis, de septembre 2025 à juin 2026 (gratuit).
- Le 29 août 2025 : Madame Isabelle Année, pour y organiser un repas, du 20 au 21 septembre 2025 (216 euros - salle + cuisine).
- Le 29 août 2025 : L'association BMX Club de Redon, pour y organiser une assemblée, le 26 septembre 2025 (gratuit).
- Le 8 septembre 2025 : Le Club des Retraités de la Houssaye-Bellevue, pour y pratiquer des activités (jeux de scrabble, cartes, etc.) les mardis du 1^{er} septembre 2025 au 4 juillet 2026 (gratuit).

Maison de l'Enfance

- 20 juin 2025 : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Mission Locale, fixant les modalités d'occupation de la salle d'activités de la Maison de l'Enfance, pour y organiser une action "Café poussette", le 24 juin 2025 (gratuit).
- Autres conventions signées avec :*
- Le 29 août 2025 : L'association Dance Center, pour y tenir des cours de danse les lundis et vendredis, du 5 septembre 2025 au 4 juillet 2026 (9 euros de l'heure).
 - Le 2 septembre 2025 : L'Office Territorial des Sports, pour y pratiquer des activités physiques les lundis en période scolaire, du 22 septembre 2025 au 29 juin 2026 (gratuit).

Foyer Soleil

- **4 juillet 2025** : Signature d'un avenant à la convention entre la Ville et le Club de l'Amitié de Redon, fixant le créneau horaire d'occupation du Foyer Soleil le mardi après-midi, pour y organiser ses activités. Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Autre convention signée avec :

- **Le 25 août 2025** : *Le Collectif du Quartier du Port, pour y organiser des réunions les 1^{er} et 3^{ème} lundi après-midi de chaque mois, pour une durée d'un an, du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 (gratuit).*

Château de Bel Air

- **9 juillet 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Atelier d'Art, fixant les modalités d'occupation d'une partie du château de Bel Air, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} août 2025, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder douze ans.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Les charges de fluides (eau, électricité, gaz) sont supportées par la Ville qui en demande le remboursement à l'association, au prorata de la surface des locaux occupés.

Rotonde Henri Matisse

- **28 août 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine, fixant les modalités d'occupation de la rotonde Henri Matisse, pour des ateliers musicaux, du 1^{er} septembre 2025 au 4 juillet 2026 (gratuit).

Autre convention signée avec :

- **Le 5 septembre 2025** : *L'association Théâtre La Mouette, pour y pratiquer du Théâtre, les mercredis soir du 1^{er} septembre 2025 au 4 juillet 2026 (gratuit).*

Salle Nominoë

- **28 août 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association UFC Que Choisir, fixant les modalités d'occupation de la grande salle Nominoë, pour y tenir des réunions d'informations les mardis et mercredis du 1^{er} septembre 2025 au 31 juillet 2026 (gratuit).

Autre convention signée avec :

- **Le 29 août 2025** : *L'association Alcooliques Anonymes Bretagne, pour y tenir des réunions d'informations, du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 (gratuit).*

Parking rue des Douves

- **30 juin 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et Madame Mathilde Salou, fixant les modalités d'occupation de l'emplacement n° 15 du parking municipal situé rue des Douves à partir du 1^{er} juillet 2025.

Salle des Commissions de l'Espace Jean Jaurès

- **11 septembre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'agence conseil retraite Agirc-Arrco, fixant les modalités d'occupation de la salle des Commissions de l'Espace Jean Jaurès pour la période du 5 septembre 2025 au 4 septembre 2026 (gratuit).

COMMANDE PUBLIQUE

Marchés de travaux

Construction de l'école Charlie Chaplin - MP 2023-05

- **12 juin 2025** : Signature d'un avenant n° 2 pour le lot n° 10 "Plomberie - chauffage - ventilation" avec la SA ROQUET relatif à une modification des prestations entraînant une augmentation du montant du marché de 454,97 euros HT.
- **17 juin 2025** : Signature d'un avenant n° 2 pour le lot n° 8 "Menuiseries intérieures - plafonds suspendus" avec la SA HERVY relatif à une modification des prestations n'entraînant aucune augmentation du montant du marché.
- **3 juillet 2025** : Signature d'un avenant n° 3 pour le lot n° 1 "VRD - terrassement" avec LEMÉE LTP relatif à une modification des prestations entraînant une augmentation du montant du marché de 15 086,10 euros HT.
- **3 juillet 2025** : Signature d'un avenant n° 2 pour le lot n° 6 "Menuiseries extérieures mixtes" avec GOUEDARD Menuiserie relatif à une modification des prestations entraînant une augmentation du montant du marché de 1 806,58 euros HT.
- **10 juillet 2025** : Signature d'un avenant n° 1 pour le lot n° 9 "Électricité courant fort/courant faible" avec GERGAUD INDUSTRIE relatif à une modification des prestations entraînant une augmentation du montant du marché de - 5 893,69 euros HT.
- **27 août 2025** : Signature d'un avenant n° 3 pour le lot n° 6 "Menuiseries extérieures mixtes" avec GOUEDARD Menuiserie relatif à une modification des prestations entraînant une augmentation du montant du marché de 478,79 euros HT.
- **27 août 2025** : Signature d'un avenant n° 2 pour le lot n° 9 "Électricité courant fort/courant faible" avec GERGAUD INDUSTRIE relatif à une modification des prestations entraînant une augmentation du montant du marché de 2 050,10 euros HT.
- **28 août 2025** : Signature d'un avenant n° 2 pour le lot n° 3 "Charpente et mur ossature bois" avec SAS MILLET relatif à une modification des prestations entraînant une augmentation du montant du marché de 1 325,13 euros HT.
- **28 août 2025** : Signature d'un avenant n° 1 pour le lot n° 11 "Chape - carrelage - sol caoutchouc" avec ROSSI SAS relatif à une modification des prestations entraînant une diminution du montant du marché de - 3 913,80 euros HT.
- **1^{er} septembre 2025** : Signature d'un avenant n° 3 pour le lot n° 8 "Menuiseries intérieures - plafonds suspendus" avec la SA HERVY relatif à une modification des prestations entraînant une augmentation du montant du marché de 711,52 euros HT.

Vidange de l'étang amont du Thuet - MPC 2025-02

- **17 juillet 2025** : Signature d'un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la vidange de l'étang amont du Thuet passé avec la SAS COLAS France (56000 Vannes) pour un montant de 171 817 euros HT correspondant à la tranche ferme et aux tranches optionnelles n° 01 à 06.

Programme de la voirie communale 2025 et travaux préparatoires rue de la Châtaigneraie - MP 2025-05

- **9 septembre 2025** : Signature d'un marché relatif au programme de la voirie communale 2025 et aux travaux préparatoires rue de la Châtaigneraie passé avec la SAS COLAS France (35410 Châteaugiron) pour un montant de 189 323,70 euros HT correspondant à la solution de base.

Réalisation d'un réseau d'eaux pluviales rue de la Jalousie - MPC 2025-01

- **9 septembre 2025** : Signature d'un marché relatif à la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales rue de la Jalousie passé avec la SAS COLAS France (35410 Châteaugiron) pour un montant de 55 742 euros HT correspondant à la solution de base.

PRESTATIONS DE SERVICE / PARTENARIATS

- **20 juin 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association des Parents d'Élèves de Notre Dame pour le prêt de sept jeux en bois, pour une durée d'un week-end, du 27 au 30 juin 2025 (gratuit).
- **25 juin 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Elan Sportif Redonnais Basket fixant les modalités de production et de livraison de repas dans le cadre d'un stage de basket du 30 juin au 4 juillet 2025 (12 euros le repas adulte et 5 euros le repas enfant).
- **26 juin 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et le Football Club Atlantique Vilaine fixant les modalités de production et de livraison de repas dans le cadre d'un stage de foot du 1^{er} au 10 juillet 2025 (12 euros le repas adulte et 5 euros le repas enfant).
- **2 juillet 2025** : Signature d'un contrat entre la Ville et le groupe de musique traditionnelle "An Amaturien" dans le cadre du fest-noz du 31 juillet 2025 (240 euros).
- **2 juillet 2025** : Signature d'un contrat entre la Ville et le groupe de musique traditionnelle bretonne "Ar Men Du" dans le cadre du fest-noz du 21 août 2025 (260 euros).
- **3 juillet 2025** : Signature d'un contrat entre la Ville et l'association Dionysiac Tour pour la cession du droit d'exploitation du spectacle "Imarhan" le 14 novembre 2025 (6 330 euros TTC).
- **3 juillet 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et le Centre Social Confluence fixant les modalités de production et de livraison de repas pour les enfants accueillis à la halte-garderie.
Cette prestation est consentie, à titre précaire et révocable, du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2027. Le tarif est établi sur la base d'un tarif repas maternelle hors-commune et révisable chaque année en fonction de l'évolution des tarifs municipaux.
- **3 juillet 2025** : Signature d'un contrat entre la Ville et le groupe de chanteurs et musiciens "Kanerien Nominoë" dans le cadre du fest-noz du 21 août 2025 (250 euros avec repas inclus).
- **18 juillet 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et la Compagnie Casus Délires pour l'accueil en résidence de création spectacle "Lumière" du 9 au 13 février 2026 (1 582,50 euros TTC).
- **18 juillet 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Skipaïl dans le cadre des concerts "carte blanche" lors des Confluences d'été 2025 le 18 juillet 2025 (2 500 euros maximum).

- **23 juillet 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Plum'FM Radio dans le cadre des concerts "carte blanche" lors des Confluences d'été 2025 le 25 juillet 2025 (2 500 euros maximum).
- **23 juillet 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et la Fondation d'entreprise Clara du Groupe SACPA pour la prise en charge et la gestion des colonies de chats libres du 23 juillet au 31 décembre 2025, moyennant un coût de 125 euros pour la castration et l'identification, 158 euros pour l'ovariectomie et l'identification, 78 euros pour l'euthanasie sanitaire.
- **29 juillet 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine dans le cadre des concerts "carte blanche" lors des Confluences d'été 2025 le 1^{er} août 2025 (2 500 euros maximum).
- **21 et 29 août 2025** : Signature de deux conventions entre la Ville et le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine (SDIS 35) pour la production et la livraison de repas dans le cadre d'une formation du 25 au 29 août 2025 et le 15 septembre 2025 (12 euros par repas).

CONCESSION DE CIMETIÈRE

- **15 juillet 2025** : Délivrance d'une concession de terrain (cavurne) dans le cimetière de Galerne à Madame Angèle Nouël, pour une durée de trente ans (225 euros).